



Verser pension à mes parents

Par **Phantomas**, le **02/07/2009** à **12:00**

Bonjour,

Mes parents sont sans emploi. Mon pere touche les assedic. Mes parents ont un revenu de 5500 euro par an. Il ne paye pas d'impôt

J'ai commencé à travailler (2400/mois, net) et je suis célibataire. Je souhaite leurs verser une aide (je ne sais pas sous quelle forme juridique).

1 - Est ce qu'il est possible de déduire les sommes versées de mes revenus. Y'a-t-il un plafond ?

2 - Mes parents vont ils payer des impôts (car j'imagine qu'ils vont déclarer les sommes que je leurs verse) ?

3 - Ma sœur est âgée de plus de 25 ans et elle est sans emploi. Mes parents pourront verser une partie ou la totalité des sommes versées à ma sœur.

Peuvent ils également les déduire de leurs revenue ?

J'imagine que ma sœur déclare les sommes versés par mes parents (à l'origine ça vient de moi).

C'est assez complexe j'en suis conscient. (le truc le code civil ne prévoit pas l'aide entre frère

et sœur)

Merci pour vos réponses !